

et centralisée de l'Ontario. La même chose s'applique d'une façon générale pour ce qui est des autres produits ouvrés. Une entreprise de ce genre ne stimule pas nécessairement l'économie provinciale mais celle de toute la nation.

Cela tend à prouver qu'un programme d'immobilisations publiques doit être de portée nationale, non provinciale. Une des manœuvres auxquelles a recouru le Gouvernement pendant le débat en cours a consisté à rejeter constamment la responsabilité sur les provinces et les municipalités, afin de s'en débarrasser lui-même. Mais il n'y a que le Trésor fédéral qui puisse s'attaquer à des programmes d'une ampleur suffisante.

La déperdition dont on a parlé me semble tellement intéressante que je consignerai au hansard les données que je me suis procurées à cet égard. Les chiffres dont il s'agit s'appuient sur ceux du Bureau fédéral de la statistique. Sur chaque dollar placé en Saskatchewan, 46c. environ sont affectés à la construction, dont 15c. payent la main-d'œuvre sur le chantier tandis qu'environ 7½c. sont destinés à l'achat de matériel et de services dans la province même; mais une grande partie des 54c. restants qui servent à acquérir des machines et de l'outillage sort de la province, et même, à concurrence de 15c., du Canada. Effectivement, on dispose seulement du quart de chaque dollar pour créer du revenu en Saskatchewan.

C'est pour cette raison qu'à brève échéance le revenu provincial bénéficierait bien plus d'un dollar versé en aide directe que d'un dollar versé en placement, surtout si l'on se rappelle que beaucoup de gens dont les revenus sont maintenant diminués ne bénéficieraient nullement des dépenses consacrées à des placements. L'industrie manufacturière de la province n'a guère d'importance. Seulement 6 p. 100 des travailleurs industriels du Canada habitent dans la province, à rapprocher de 26 p. 100 dans l'ensemble du pays, et ils se consacrent surtout aux produits agricoles et aux denrées de consommation.

Même le Canada a subi une déperdition à l'égard de sa production nationale. La déperdition a été de 32 p. 100 au Canada en 1950. Le ministère du Commerce a estimé en 1950 que sur le total des dépenses afférentes à l'aménagement de pipe-lines,—sujet brûlant d'actualité,—la part du Canada atteignait 60 p. 100. Dans le domaine de l'exploration du pétrole, cette part a parfois baissé à 40 p. 100. Un tel état de choses tient au rapport élevé entre l'importation d'équipement spécialisé et les salaires, à la haute

proportion de travailleurs non canadiens, à l'exportation d'une forte partie des sommes consacrées aux traitements et salaires.

Cela éclaire d'une façon indirecte mais intéressante la différence entre une entreprise provinciale du genre et une entreprise nationale. Il y a toujours un transfert de richesses en notre pays, comme cela se doit, d'une province à l'autre. Au fond, nous sommes les éléments d'un tout et dépendons les uns des autres dans un Canada unifié.

J'ai noté dans le dernier numéro de *MacLean's* une affirmation de Blair Fraser. Il disait que si nous n'étions pas plus prospères, c'est en grande partie à cause de la récolte déficitaire de blé en Saskatchewan, l'an dernier. Il a peut-être dit "dans l'Ouest". Jusqu'où peut-on pousser les divergences d'opinion? Or les cultivateurs de l'Ouest du pays songent présentement à réduire leurs emblavures. Il ne faut pas condamner le cultivateur. Quelqu'un qui se noie se cramponne au moindre fétu, même s'il nage dans l'abondance. Cette surabondance est pour lui une source de pauvreté. Néanmoins, la moitié du monde souffre de la faim. Cela nous rappelle le vieux cliché des gens qui se couchent sans manger à leur faim tous les soirs. Ils ont faim et réclament des vivres. Jusqu'à quelle contradiction et quelle folie ne pouvons-nous aller!

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je rappelle que notre groupe réclame de la part du Gouvernement un programme immédiat et un autre à long-terme de travaux comme l'a proposé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Je sais fort bien que cela ne résoudra pas le problème. La solution du problème viendra à son heure. En attendant, il y a des palliatifs. C'est le moment d'agir; il ne faut pas attendre à demain, ni à la semaine prochaine ni à l'été. L'heure a sonné,—Catalina est à nos portes.

Puis-je, monsieur l'Orateur, proposer le renvoi du débat à une séance ultérieure?

(Sur la motion de M. Knight, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons ce débat demain. Si nous le terminons, nous passerons à la résolution inscrite au nom du ministre des Transports portant institution d'un comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande.

(A dix heures, le séance est levée d'office en conformité du Règlement.)